

INFORMATIONS GENERALES INSCRIPTION M1 MEEF PE

Notice pour compléter le dossier

La maquette complète du M1 MEEF PE, le descriptif des UE (ateliers, séminaires, etc.) ainsi que les modalités de contrôle de connaissances sont en ligne sur <http://espe.univ-lyon1.fr>
 Vous y trouverez également tous les renseignements sur les modalités concernant votre future inscription.

Choix de votre site de formation : Lyon ou Bourg en Bresse

Important : L'affectation sur un site de formation respectera votre choix, à la condition que les capacités d'accueil des sites le permettent. Dans le cas contraire, l'autre site de formation vous sera proposé.

Allez-vous postuler dans d'autres universités de l'Académie (Lyon2 ISPEF, Lyon3, St Etienne) pour le M1 MEEF PE ?

Cette information nous est indispensable pour bien préparer la rentrée. Elle n'a aucune incidence sur votre admission potentielle en MEEF PE à l'ESPE.

Votre statut : Formation initiale ou formation continue ?

➔ **Vous relevez du statut de stagiaire de la formation continue si vous êtes dans une des 2 situations suivantes :**

- Vous reprenez vos études, après une interruption d'au moins un an
- Vous êtes inscrit(e) et/ou indemnisé(e) par Pole Emploi *Vous devez impérativement vous rapprocher du Service FOCAL pour compléter vos démarches*

Contact :

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43, boulevard du 11 novembre 1918

69622 VILLEURBANNE Cedex

fcsciences@univ-lyon1.fr

Tél. 04 72 43 14 49

Votre situation	Tarification	Modalités
<p>Salarié bénéficiant d'un financement des frais de formation (dont le CIF : congé individuel de formation).</p>	<p>Les frais de formation sont pris en charge.</p> <p>Tarification horaire allant en général de 9,15 € à 18€ par heure de formation.</p> <p>Le financement des frais de formation est en général assuré par l'OPCA (organisme auquel cotise votre employeur).</p>	<p>Le Service de Formation Continue est à votre disposition pour vous transmettre un devis, compléter votre dossier de demande de financement, et établir une convention de formation.</p>

<p>Salarié ou libéral ne bénéficiant d'aucun financement des frais de formation</p> <p>Demandeur d'emploi non indemnisé</p>	<p>Tarif d'inscription= droits de scolarité uniquement (sauf tarification spécifique (1), avec possibilité de prise en charge des frais de formation par la Région Rhône-Alpes en faisant une demande de prescription auprès de votre conseiller Pole Emploi).</p>	<p>Cette situation ne nécessite aucune prise de contact avec le service de la formation continue (sauf si vous n'avez aucune couverture sociale).</p>
<p>Demandeur d'emploi indemnisé</p>	<p>Droits de scolarité, majorés d'une ingénierie spécifique de 600 euros. Certains diplômes ont une tarification spécifique (1).</p> <p>Possibilité de prise en charge des frais de formation par la Région Rhône-Alpes en faisant une demande de prescription auprès de votre conseiller Pole Emploi. Ne sont éligibles au financement que les DEUST, Licence Pro et Master 2.</p>	<p>Vous serez inscrit(e) à l'université comme stagiaire de la formation continue. <u>Ce statut vous permet de conserver vos indemnités pendant tout ou partie de votre formation.</u> Prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi dans les 3 mois précédant votre entrée en formation, puis avec le service de formation continue.</p>

(1) Une tarification spécifique est applicable pour les diplômes relevant de 2 composantes : STAPS (DEUST et Licence pro), ISFA (Master 2).

➔ **Vous relevez de la formation initiale si vous êtes dans l'un des cas suivants :**

- Etudiant en poursuite d'études (vous n'avez jamais arrêté vos études supérieures)
- Etudiant salarié à temps partiel (moins de 120 heures par trimestre)
- Autres situations : précisez :

Votre situation professionnelle en 2016-2017 :

Si vous exercerez une activité professionnelle, merci de préciser ces informations dans le dossier de demande d'accès.

Choix des options en M1 MEEF PE – site de Lyon

Vous trouverez l'ensemble des choix possibles pour les UE3 & 9, l'UE5 dans les documents postés sur <http://espe.univ-lyon1.fr>

UE3 & UE9 – Initiation à la recherche

Votre choix est indicatif, il doit nous permettre d'étudier l'offre que nous pourrions vous faire. Un questionnaire plus complet vous sera proposé dès la rentrée de septembre.

UE5 – polyvalence et situation professionnelle, (semestre 1) ; choix des ateliers :

(Indiquer l'ordre de préférence : 1 et 2 correspondent à vos choix principaux, 3 correspond à votre choix de repli en fonction des places disponibles)

Important : Les choix indiqués ci-dessus permettront de vous affecter dans un groupe dès la rentrée. Toute demande de changement sera exceptionnelle et devra être effectuée auprès de la direction des études. Sa faisabilité sera étudiée en fonction des groupes constitués.

Choix des options en M1 MEEF PE - SITE DE BOURG EN BRESSE

UE5 – polyvalence et situation professionnelle, (semestre 1) ; choix des ateliers :

(Indiquer l'ordre de préférence : 1 et 2 correspondent à vos choix principaux, 3 correspond à votre choix de repli en fonction des places disponibles)

Toute demande de changement sera exceptionnelle et devra être effectuée auprès du service de scolarité.

Le descriptif des UE de la maquette est en ligne sur <http://espe.univ-lyon1.fr>

Conditions d'inscription en MASTER 1

- Candidats titulaires d'une 3^{ème} année de Licence ou ayant validé 3 années d'études supérieures et 180 crédits ECTS pour les étudiants français et de l'Union Européenne ou au moins 4 années d'études supérieures pour les candidats hors Union Européenne.
- Candidats en reprise d'étude et pouvant bénéficier d'une VAPP permettant une inscription en 1^{ère} année de cursus (M1).

Attention : en cas de diplôme autre que Licence, l'attestation ou le diplôme fourni doit absolument préciser l'obtention de 180 crédits ECTS.

Pour les étudiants ou stagiaires de la formation continue en situation de

- **VAPP : Pour une entrée en 1^{er} année de cursus uniquement (M1)**
- **VAE : Pour une validation de tout ou partie d'un diplôme.**

Merci de prendre contact avec le service de formation continue. Tél : 04.72.44.83.51 ou 04.72.44.79.55

Les dossiers de Validation d'Acquis (VAPP-VAE) sont remis par la Cellule de Validation d'Acquis – Service FOCAL sur les conseils des responsables pédagogiques du master.

Demande de dispense(s) d'enseignements par justification de diplôme

A ne pas confondre avec une demande de dispense d'assiduité qui sera effectuée dès la rentrée de septembre 2015.

RAPPEL du Code de l'Education – Articles D613-38 et suivants :

Les études, les expériences professionnelles et les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux de formations post-baccalauréat dispensées par un établissement relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

[...] La procédure de validation permet d'apprécier les connaissances, les méthodes et le savoir-faire du candidat en fonction de la formation qu'il souhaite suivre.

[...] Les candidats admis dans une formation peuvent être tenus de suivre des enseignements complémentaires ou être dispensés de certains enseignements.

Aucune demande n'étant traitée ultérieurement, vous devez impérativement formuler votre demande de dispense lors de votre demande d'accès

Ces demandes de dispenses d'enseignement ne peuvent être formulées que sur justification d'un diplôme de niveau équivalent à celui pour lequel vous candidatez (Exemple : vous devez justifier d'un master 1 pour demander des dispenses d'enseignements de master 1).

Par ailleurs, vous pouvez être dispensé d'un enseignement que vous avez déjà suivi dans un diplôme de même niveau, déjà acquis, si l'Unité d'Enseignement est acquise.

Toute demande doit donc être accompagnée d'un relevé de notes.

Remarques : Toute demande de dispense non justifiée ne sera pas examinée.

Noter également que tout cours ayant fait l'objet d'une dispense, ne rentre pas dans le calcul de la moyenne.

Pour valider votre pré-inscription

1. Remplir le questionnaire en ligne (il est très important de compléter toutes les rubriques et notamment votre parcours durant ces 5 dernières années) et prendre note du numéro d'identifiant et du mot de passe qui vous sera attribué,
2. Remplir, imprimer et signer ce dossier de candidature,
3. Ajouter les pièces à joindre (cf. ci-après),
4. Envoyer le dossier complet **au plus tard le 30 juin 2016** à l'adresse:

ESPE de l'Académie de LYON
Service scolarité
5, rue Anselme
69317 LYON Cedex 4

Il est important de transmettre le dossier de candidature dès la fin de votre saisie.

Les dossiers transmis par correspondance devront être confiés aux services postaux en temps utile, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier posté hors délai ne sera pas pris en considération. Aucun accusé de réception ne sera envoyé.

Pièces à joindre au dossier de candidature

Pour tous les étudiants

- ✓ Curriculum Vitae : récapitulatif du parcours scolaire et professionnel mentionnant les diplômes et certifications obtenus avec dates précises et nom des établissements fréquentés.
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Relevés de notes des 2 derniers semestres validés (admis)
- ✓ Photocopie du dernier diplôme d'études supérieures obtenu : *pour les étudiants en L3 en 2014-2015, un justificatif de réussite au diplôme sera exigé au moment de la remise des pièces.*
- ✓ Certificat de scolarité de l'année en cours (*sauf pour les étudiants en reprise d'études*)
- ✓ *Attestation de crédits ECTS le cas échéant.*

Pour les étudiants ayant fait leurs études à l'étranger, documents à ajouter :

- ✓ Programme officiel des études déjà suivies,
- ✓ Attestation de connaissance du Français : le niveau de connaissance du français exigé est celui du Diplôme d'études en langue française (DELF) – niveau C1.

ATTENTION : Tous les documents doivent être traduits en français et certifiés par le Consulat.

A noter : Si vous souhaitez passer le concours de professeur des écoles, vous devez OBLIGATOIREMENT avoir la nationalité française ou la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

Ne jamais envoyer les diplômes originaux. Tout document falsifié ou toute fausse déclaration entraînera une interdiction d'inscription dans les établissements publics français d'enseignement supérieur. En l'absence de l'une de ces pièces le dossier sera refusé.

Résultats de la commission pédagogique d'admission

Les dossiers recevables sont examinés par une commission pédagogique composée d'enseignants de la formation concernée. Elle est seule compétente pour évaluer la qualité du dossier et autoriser l'accès à la formation demandée.

Date des résultats : 08 juillet 2016

Les candidats se connecteront sur l'application de pré-inscription pour connaître les décisions des commissions.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone : consulter régulièrement l'application de pré-inscription grâce à votre identifiant et mot de passe →

<https://depot-dossier-etudiant.univ-lyon1.fr/WebCiell2/>

L'autorisation d'inscription n'est **valable que pour l'année universitaire au titre de laquelle la demande a été effectuée.**